

60 0111
2014
177



LÉGENDE

Le Tournoi de la Charité!

Attendite ne justitiam vestram faciatis
coram hominibus, ut videamini ab eis...
(St-Mathieu, ch. VI, v. I.)



L était, un jour, une reine
Au cœur noble et plein de douceur,
D'une vertu toujours sereine
Et pieuse comme une Sœur.....

Un ange inspirait sa conduite
Et le peuple content, joyeux,
Marchait vaillamment à sa suite
Dans le chemin qui mène aux cieux.

Mais l'ennemi de notre race,
Satan, rugissait de fureur
Et s'efforçait, dans son audace,
De flétrir les vertus en fleur.

Or la douce et pieuse reine,
Après le temps de la moisson,
Réunit, un jour, dans la plaine,
Son peuple, et lui fit la leçon.

La leçon fut douce comme elle :
" Mon gentil peuple, écoute-moi !
" Je veux pour exciter ton zèle
" Etablir un nouveau tournoi.....

“ Au héros de la bienfaisance,
 “ Au champion de la charité
 “ Je promets un prix de vaillance.....
 “ Répondez ! Qui l'a mérité ? ”

Et la reine, dans un sourire,
 Termina son petit discours.
 Mais personne n'osait rien dire,
 Point ne commençait le concours.

Quand, soudain, un homme s'approche.
 “ Mes bons amis, j'ai fait bâtir,
 “ Avec le seul argent de ma poche,
 “ Un bel hôpital, sans mentir ! ”

— “ Est-il achevé ? dit la reine.
 — “ Le frontispice, pas encor.....
 Car j'y fais, ô ma souveraine,
 Graver mon nom en lettres d'or. ”

Un autre, à son tour, se présente.
 Sans compter, versant ses trésors,
 A sa ville peu florissante
 Il donnait un beau champ des morts.

Les tombeaux semés sous l'ombrage
 Parmi les fleurs et les oiseaux
 Porteraient au sein du feuillage
 De moins douloureux écriteaux.

Déjà, dans une superbe allée,
 Le plus superbe monument,
 Le sien futur — un mausolée —
 Parlait de lui pieusement.

Il dit : la reine l'encourage
 Et tandis qu'il part satisfait,

Une matrone en ce langage
Exalte le bien qu'elle a fait :

“ Reine, j'ai pitié de l'enfance,
“ J'aime son âge et sa candeur
“ Et conserver son innocence
“ Est mon désir et mon bonheur.

“ Dieu mit, un matin, sur ma route
“ Une orpheline qui pleurait.
“ Le soir — Dieu fut content sans doute —
“ A mon foyer elle riait ”

— “ Et depuis, interrompt la reine,
“ Tu gardes l'enfant près de toi ? ”
— “ Je la garde, ma souveraine,
“ Oh ! oui, je la garde pour moi.

“ Je ne veux point qu'elle me quitte,
“ Même pour suivre un tendre époux,
“ Je l'aime trop, pauvre petite,
“ Pour m'en séparer, voyez-vous ! ”

Là-dessus l'excellente dame
S'éloigne des pleurs plein les yeux.....
Tout-à-coup, rumeur !... on acclame
Un pauvre enfant aux blonds cheveux.

Par la main il tire une vieille
Qui fait effort pour s'en aller,
Mais la reine qui les surveille
Ordonne à l'enfant de parler.

La foule regarde et s'étonne
Elle écoute avec intérêt :
— “ Mais, dit la vieille qui frissonne,
“ Mais, braves gens, je n'ai rien fait ! ”

—“ Rien ? mais de ta main charitable
 “ J’ai reçu ce morceau de pain.....”
 —“ Là ! voyez le don admirable,
 “ D’un pauvre apaiser la faim !”

—“ Ah ! dit l’enfant, c’est plus qu’un trône
 C’est tout ce qu’elle possédait.....
 Et, quand elle m’a fait l’aumône,
 Personne ne nous regardait.”

Sur le champ la reine se lève
 Elle clôt le pieux tournoi.
 Et la vieille, comme en un rêve,
 S’entend dire : *trionphe à toi !*

.....

Et l’enfant !... La foule qui l’aime
 Veut que son nom soit exalté,
 Mais, Jésus — car c’était lui-même —
 Vers le ciel était remonté.

.....

(Imité de l’espagnol.)

G. DAMERVAL, S. J.





INTENTION GÉNÉRALE

d'Avril 1899

APPROUVÉ ET BÉNIE PAR NOTRE SAINT-PÈRE LE PAPE.

LA PAUVRETÉ DES RELIGIEUSES EN ITALIE

I



LA Révolution s'est abattue sur l'Italie au milieu de ce siècle, comme l'ouragan qui dévaste la campagne et dépouille les arbres de leurs feuilles, de leurs fleurs et de leurs fruits. Elle a accumulé bien des ruines et fait bien des victimes. Elle a secoué avec fureur l'arbre de l'Eglise dont elle cherche en vain à sécher de son souffle infernal les racines immortelles. Mais parmi ses victimes nulles n'excitent autant la pitié que ces milliers de vierges consacrées à JÉSUS-CHRIST qui gémissent dans la plus grande pauvreté. Des milliers de saintes femmes, dont le seul crime est d'avoir renoncé aux joies et aux espérances du monde pour vivre à Dieu

seul, et qui espéraient de jouir au moins, dans le cloître, de la paix du Seigneur, subissent depuis 30 ans la plus inique des persécutions. Elles se sont vues dépouillées de leurs biens, chassées de leurs monastères, dotées comme par ironie d'une pension dérisoire et condamnées à s'éteindre lentement, consumées par le chagrin et la misère. C'est l'iniquité la plus révoltante que l'on puisse voir en pays civilisés. Elle est cependant perpétrée par les plus ardents prôneurs des idées d'humanité, par les francs-maçons ; et nulle puissance n'a élevé la voix pour en flétrir les auteurs ni pour protéger la faiblesse si odieusement opprimée.

En ce mois, un appel est fait à tous les membres de l'Apostolat de la Prière par tout l'univers, afin qu'ils insistent avec ferveur auprès du Cœur de JÉSUS pour obtenir qu'Il prenne en pitié ses vierges persécutées d'Italie. S'ils ne peuvent les secourir par d'autres moyens, que leurs prières au moins s'élèvent ardentes pour elles vers le grand Consolateur.

Il y a plus de vingt ans, une Œuvre a été fondée à Rome par les rédacteurs de la *Civiltà Cattolica* (1) dans le but de leur venir en aide. Cette Œuvre dite *du dernier des Religieuses spoliées* fut fondée avec la haute approbation et un encouragement spécial de Léon XIII. Mais les nécessités sont devenues telles que la charité des Italiens ne peut plus suffire, et qu'il a fallu faire appel aux catholiques du monde entier. C'est ce qu'a fait l'an dernier le Directeur de l'Œuvre, le R. P. R. Ballerini. Nous empruntons à l'opuscule qu'il a lancé dans le public à cette occasion, l'histoire de cette grande iniquité et le tableau navrant de la misère actuelle des religieuses italiennes.

II

En 1859, la Révolution, patronnée par le Piémont et appuyée par Napoléon III, envahissait l'Italie. Après ses

(1) Rome, via Ripetta, 246.

premiers triomphes, à mesure qu'elle avançait, elle traînait avec elle une armée de fonctionnaires rapaces qui non contents de s'attaquer aux Evêques et au clergé, persécutaient aussi les communautés religieuses et particulièrement les communautés de femmes. On inventait mille prétextes pour chasser de son couvent, même par la force, tantôt une communauté, tantôt une autre ; puis on s'emparait de ces monastères et on reléguait les Sœurs soit dans des habitations étroites et malsaines, soit dans d'autres couvents déjà en ruines dont on ne savait que faire, ou encore on contraignait des religieuses de divers instituts à vivre ensemble. On peut imaginer les souffrances, les angoisses et souvent l'horrible indigence de ces saintes femmes. Elles voyaient leurs cloîtres changés en prisons ou en casernes ; dépouillées de tout, elles ne recevaient même pas la minime pension qu'on leur avait assignée en compensation, ou ne la recevaient qu'à des époques très éloignées les unes des autres. Heures si le caprice des fonctionnaires leur abandonnait de temps en temps 3 ou 4 centins ! Mais que faire ? la loi ne les protégeait plus.

Cet état de choses dura jusqu'en 1866. Alors la persécution entra dans une phase nouvelle : on fit une loi, non pour y mettre fin, ni même pour en adoucir les rigueurs, mais pour la consacrer, pour mieux la perpétuer, pour la rendre plus universelle et plus monstrueuse encore. On décréta l'*abolition des Ordres religieux* par toute l'Italie, on déclara les *biens des communautés religieuses propriété de l'Etat* et on leur *défendit de se recruter*. Pour pallier un peu l'odieuse de cette loi on proclama qu'une pension viagère serait payée aux religieuses. Ainsi de nos jours les voleurs de grands chemins sont habiles à escroquer ou à forger des lois derrière lesquelles ils abritent leurs injustices. Voyons donc un peu en quoi consiste cette fameuse *pension légale*.

III

Elle fut donnée en substitution aux biens, meubles et im-

meubles, aux dots des religieuses. Mais cette substitution comprenait-elle au moins la rente afférente à chaque monastère, d'après la valeur du capital et des dots confisqués : Pas du tout. L'arbitraire du gouvernement franc-maçon imagina une règle nouvelle : on distribua les pensions d'après une certaine distinction dans l'âge et le grade des religieuses. On fixa un *maximum* pour les sœurs converses : \$48.25 par an ; un autre pour les sœurs de chœur, \$115.80 par an. Mais ce *maximum* était payé en entier seulement aux religieuses qui avaient dépassé soixante ans. Pour les autres, la marge était grande, on ne se gêna point. En sorte qu'il est arrivé et qu'il arrive encore — dit le R. P. Directeur de l'Œuvre — qu'une religieuse ne reçoit pas le dixième, ni même le vingtième de la rente à laquelle elle aurait droit eu égard au capital qui a constitué sa dot.

Que recevaient-elles en moyenne dans les commencements, c'est-à-dire il y a 25 ou 30 ans ? Pour une maison de 30 religieuses environ, chacune recevait 15 ou 17 centins par jour. Et présentement, que reçoivent-elles ? 7 à 9 centins par jour : par la mort des plus âgées qui recevaient les plus fortes pensions, elles sont privées du meilleur de leurs revenus.

Quelle est la *condition actuelle* des communautés d'Italie ? — D'abord "notez, écrit le R. P. Ballerini, que sous la défense d'accepter des novices, les communautés n'ont pu se refaire. A présent ces communautés ne présentent guère plus que des réunions de pauvres infirmes, de malades plongées dans une misère chaque jour plus grande, à mesure que meurent les sœurs pensionnées." Ensuite, nous venons de voir à quoi se réduisent leurs revenus qui, de plus, vont toujours en diminuant. C'est avec de si faibles ressources qu'elles doivent faire face aux dépenses nécessaires pour la subsistance, l'habillement, l'entretien d'une chapelle, le soin des malades, etc... Ajoutez bien souvent le loyer des maisons où on les a forcées de se réfugier, et les intérêts des dettes dont peu sont exemptes.

Les religieuses qui enseignent peuvent arriver, bien que difficilement, à nouer les deux bouts, mais *les sœurs qui sont adonnées à la vie contemplative, et elles sont le plus grand nombre, oh ! celles là* — continue le Révérend Père — *ne vivent que de sacrifices et manquent souvent de pain.* C'est en un mot ce qu'on appelle *la misère noire*, expression dont se servait il y a quelques mois le bénédictin Dom Chamard dans une lettre adressée à *La Croix* de Paris, où il décrivait leur misérable état et faisait appel à la charité des catholiques de France.

IV

Voici des faits, quelques-uns entre mille, rapportés par le Directeur de l'Œuvre :

“Une communauté nous écrivait que dès le coucher du soleil, les religieuses se retirent dans leurs cellules, où elles passent toute la soirée comme la nuit, dans l'obscurité la plus complète. Savez-vous pourquoi? Parce qu'elles n'ont que juste le moyen de se procurer l'huile nécessaire pour la lampe du Saint-Sacrement....

La supérieure d'une autre communauté nous demandait, au mois de mars dernier, une aumône, afin de pouvoir offrir quelques œufs à une religieuse poitrinaire presque incapable de supporter d'autres aliments. Une autre sollicitait quelques secours, afin de donner une tasse de bouillon à deux de ses sœurs atteintes de pneumonie : elle n'avait pas le sou pour se procurer un peu de viande.

Une autre écrivait d'un monastère de l'Ombrie : “J'écris les larmes aux yeux. Mes filles me montrent leurs robes toutes déchirées ; et je n'ai pas un morceau d'étoffe à leur donner pour les raccommoder. Elles me disent : Ecrivez à notre Père bienfaiteur de venir à notre aide. Je n'en avais pas le courage, car si souvent déjà j'ai dû recourir à votre charité. Personne n'a pitié de nous. Je ne puis plus rien acheter à crédit, tout le monde veut être payé comptant, et je ne sais comment sortir d'embarras. Oh ! mon Père, si vous saviez comme notre misère est grande ! mais c'est la volonté du Seigneur, qu'il soit béni !”

Une communauté, chassée de son antique monastère, pour passer dans une maison d'un Ordre différent, nous annonce en ces termes la mort de l'abbesse : “Je ne puis vous exprimer notre douleur. La Révérende Mère est morte consumée par le chagrin, mais toute rési-

gnée à la volonté divine. Sa mort fut celle d'une sainte. Elle est heureuse ; mais elle nous a laissées dans une mer d'afflictions. Depuis quatre mois que nous avons quitté notre maison, deux religieuses sont mortes ; cela fait deux pensions de moins. Il ne reste plus que six religieuses pensionnaires, toutes âgées et malades. Comment en serait-il autrement, au milieu de tant de souffrances ? Fiat, fiat ! Espérons que le Seigneur nous en tiendra compte dans son saint Paradis. Mon Père, nous vous en supplions, ne nous abandonnez pas ; notre misère est extrême."

Une communauté des Marches en est réduite à désespérer de son pain quotidien ; elle va se dissoudre : mais tout à coup elle reprend confiance, repousse une telle pensée et par sa supérieure nous écrit ces lignes : "Où nous accepterons tous les sacrifices. Nous avons voué la pauvreté, nous sommes les épouses de Celui qui, né pauvre et mort pauvre pour nous, a, par son exemple, fortifié notre faiblesse : par amour pour lui nous vivrons pauvres volontiers. En vérité, je le dis avec complaisance, en vérité, mes religieuses souffrent dans la paix, dans la joie même, les privations les plus grandes, soit dans le vivre, soit dans le vêtement. Que de fois je me sens émue jusqu'aux larmes, en voyant tant de générosité à souffrir pour JÉSUS-CHRIST ! Toutefois, je l'avoue, car rien n'est plus vrai, souvent mon cœur saigne ; souvent je voudrais me mettre en pièces pour alléger leurs peines. Attribuez à ces sentiments l'importunité des instances, des prières, que je vous ai adressées, mon Révérend Père. D'ailleurs, les liens de la charité nous tiennent si fortement unes ensemble que ni la faim, ni la soif, ni la nudité, ni aucune autre disgrâce ne pourra nous séparer de Notre-Seigneur. Celui qui nourrit les petits oiseaux, pourvoira certainement à la subsistance de ses épouses : une telle espérance n'abandonnera jamais nos cœurs."

Le 7 décembre, la supérieure d'une communauté de la Toscane, expulsée de son couvent et réfugiée à la campagne, écrivait : "Pour l'amour de Dieu, mon Père, ne nous abandonnez pas ! Que le jeûne qui n'est pas commandé est dur ! je parle surtout du jeûne spirituel. Si nous pouvions avoir chaque jour la sainte Messe, nous nous consolierions, nous pourrions communier, et la paix du ciel nous fortifierait dans nos santés ; car nous sommes presque toutes malades. Mais nous manquons d'honoraires ! C'est pourquoi nous devons jeûner tous les jours, pour nous procurer une sainte Messe, au moins les jours de fête. C'est la plus cuisante de nos privations."

Le même jour cette autre lettre nous est venue de l'Ombrie : "Nous sommes réduites à la dernière extrémité. Jusqu'ici nos privations étaient sans nombre : aujourd'hui nous voilà au bout de nos ressources. Nous ne pouvons plus subsister. Que faire ?"

Le 17, l'on nous écrivait d'une autre communauté : " Mon Père, ne nous refusez pas quelques secours : notre misère n'a fait que grandir. Pour l'amour d'un Dieu fait homme, portez votre charité à l'excès ; venez à l'aide d'une Supérieure qui ne sait plus comment conserver en vie ses pauvres sœurs."

Le 17 encore, des Romagnes arrivait cette supplication d'une Supérieure : " Père, Père, ne m'abandonnez pas ; depuis plusieurs semaines quatre de mes religieuses infirmes exigent des soins particuliers et continuels, par suite de l'extrême faiblesse à laquelle je les vois réduites. Imaginez-vous les angoisses que j'éprouve, en me voyant impuissante à leur procurer les remèdes, les aliments, dont elles ont un besoin absolu. Que faire ? Tout me manque, après avoir épuisé toutes mes ressources, tous mes moyens les uns après les autres."

V

Des lettres semblables, ajoute le R. P. Directeur, nous viennent par centaines. Tous les monastères à peu près également sont réduits à la misère. " Nous assistons environ 700 communautés..... mais infiniment au-dessous de leurs nécessités."

Qui ne serait ému jusqu'aux larmes en lisant ces pages où à tant de malheurs s'allie tant d'héroïsme chrétien chez de simples femmes que rien ne peut séparer de la charité de JÉSUS-CHRIST, pour parler comme saint Paul. Ni le dénuement, ni la faim ni la soif, ni les menaces, ni les supplications, ni les larmes de leurs parents et de leurs amis, rien n'a pu les rendre infidèles à l'amour qu'elles ont voué au divin Maître. Ces femmes, pour la plupart bien douées par la nature, ont préféré rester avec JÉSUS sur la croix, plutôt que de retourner dans le monde, trompant ainsi les espérances de leurs persécuteurs. L'admirable constance des faibles vierges de JÉSUS-CHRIST a vaincu les princes de ce monde. Elles ont par là donné un grand exemple à tout l'univers et une grande gloire à Notre-Seigneur. Son Vicaire sur terre l'a reconnu et a voulu, au nom de son Maître, les glorifier à leur tour en les appelant " la fleur de l'Eglise."

Mais, pensez-vous peut-être, comment se fait-il que l'on n'ait pu trouver les moyens de les sortir de cette extrême pauvreté? Ne peuvent-elles pas travailler? Les catholiques italiens manquent-ils d'entrailles? A cela le R. P. Ballerini répond qu'elles s'appliquent, de fait, au travail des mains, mais que le plus souvent elles manquent d'ouvrage, ou leur travail reçoit une bien minime rétribution. De plus, bon nombre d'entr'elles ne sont plus aptes à travailler, à cause de leur âge avancé ou à cause de leurs infirmités que leurs continuelles privations ne font qu'augmenter. Et puis enfin, il ne faut pas oublier que les communautés ne se renouvellent pas et que par suite les sujets vigoureux diminuent toujours en nombre.

Et la charité des Italiens? surtout les amis et les parents de ces femmes ne se servent-ils pas de leur influence? Leurs démarches auprès de ce gouvernement impie et franc-maçon ont été vaines.

Mais alors que ne payent-ils de leur bourse? La réponse est encore bien facile. Ceux qui ont suivi un peu les affaires d'Italie, dans ces dernières années, savent parfaitement que ce pays s'en va rapidement à la banqueroute. C'est un fait avéré que les Italiens sont grevés d'impôts, ils sont pauvres et le nombre des indigents augmente toujours prodigieusement. Les catholiques ne peuvent suffire, avec la meilleure volonté du monde, à tant d'exigences soit du culte divin, soit des œuvres de charité qui se multiplient sans cesse. Ils ont fait beaucoup pour leurs religieuses, surtout les parents et les amis; Pie IX et Léon XIII les ont aidées dans la mesure de leurs ressources, mais toutes ces aumônes sont devenues insuffisantes. La seule ressource qui reste — concluait le R. P. Directeur de l'Œuvre — c'est de faire appel à la charité des catholiques du monde entier. "Pour nous encourager dans notre Œuvre, Sa Sainteté Léon XIII nous a dit un jour qu'à son avis, *après le Denier de Saint-Pierre, il n'y avait pas d'aumône plus méritoire* que l'aumône faite à ces victimes héroïques de leur fidélité au Dieu du Calvaire."

Puissent les souffrances de ces vénérables martyres de l'Italie expier les fautes de leur nation et lui mériter sa résurrection à la vie de JÉSUS-CHRIST !

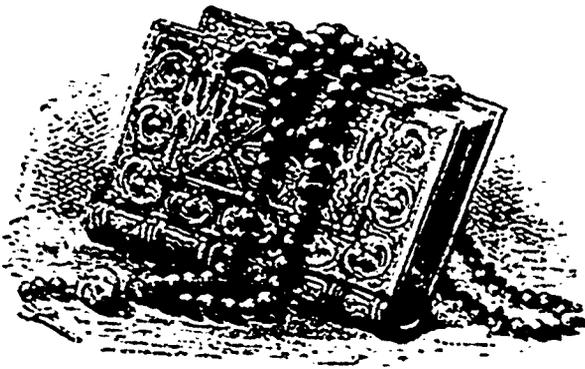
L. HUDON, S. J.

Prière quotidienne pendant ce mois

Divin Cœur de JÉSUS, je vous offre, par le Cœur immaculé de MARIE, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses, et à toutes les intentions par lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel.

Je vous les offre en particulier, pour que vous preniez en pitié le dénuement des pauvres religieuses d'Italie.

Résolution apostolique : Venir au secours de ces vénérables victimes par nos aumônes et nos prières.





“ IL EST RESSUSCITÉ. ”

(Plockorst)



LE TRÉSOR DU CŒUR DE JÉSUS

Réponse à quelques objections



A pratique du *Trésor spirituel*, telle qu'organisée par l'*Apostolat de la Prière*, et que nous avons exposée dans la dernière livraison du *Messenger*, a été plus ou moins imitée, paraît-il, par d'autres associations pieuses. Ainsi la *Semaine Religieuse* de Cambrai parle "de la mode introduite par quelques publications pieuses de publier le nombre de *Pater* ou de chapelets récités par leurs lecteurs, le nombre de sacrifices qu'ils ont faits, etc." Le *Bulletin de Saint-Antoine* dit qu'il publiait jusque dans ces derniers temps "le bilan mensuel des aumônes spirituelles faites à son Œuvre." ce qu'il cessera de faire désormais, ajoute-t-il, sur des "avis autorisés et essentiellement sympathiques" qui lui ont fait remarquer "avec quelle facilité la *petite presse de dévotion* versait dans un courant qui pourrait devenir dangereux à la piété catholique."

Comme ces Avis, qu'on nous dit *autorisés*, touchant le courant dangereux dans lequel verserait la *petite presse de dévotion*, avis que plusieurs de nos lecteurs ont pu lire dans certaines Revues pieuses, peuvent paraître viser aussi, dans leur généralité, le *Trésor du Cœur de Jésus*, il nous a paru utile d'y donner ici quelques mots de réponse. Notre but est de rassurer les Associés de l'Apostolat sur la parfaite orthodoxie de la pratique pieuse qui leur a été si instamment recommandée par le *Messenger du Sacré-Cœur de Jésus*.

Les griefs formulés contre le *Trésor* spirituel, du moins tel que patronné par le *Bulletin de Saint-Antoine*, se réduisent à trois points : 1° la préoccupation d'esprit nécessitée par cette sorte de comptabilité ; 2° les retours continuels qu'on doit faire sur le bien qu'on a pu accomplir ; 3° la publicité donnée aux résultats du *Trésor*.

Nous allons les examiner l'un après l'autre.

I

On objecte d'abord au *Bulletin de Saint-Antoine* que : "La préoccupation d'esprit nécessitée par cette sorte de tenue de livres, où il faut additionner chaque acte d'amour, chaque petite privation, et transformer ainsi une journée chrétienne en une journée de comptable, est opposée aux règles fondamentales du véritable ascétisme chrétien."

Je ne puis savoir si le *Bulletin* exigeait de ses associés une exactitude aussi rigoureuse dans leur pieuse comptabilité. Cela me paraîtrait excessif. Cependant l'accusation portée contre lui pourrait, jusqu'à un certain point, s'appliquer également au *Trésor du Cœur de Jésus*, et elle est assurément des plus graves. Ceux de nos jeunes lecteurs et lectrices qui travaillent avec tant de zèle à composer journellement leur *Trésor*, ne seraient pas peu effrayés d'apprendre que dans leur ferveur ils se sont mis en opposition avec "les Règles fondamentales du véritable ascétisme chrétien !"

Et quelles sont ces règles fondamentales dont on veut parler ici ? Les Avis au *Bulletin* l'indiquent un peu plus loin. Ce sont "les règles les plus sages de l'Eglise, récemment rappelées par le Saint Père, qui enjoignait aux évêques d'empêcher énergiquement tout ce qui rapetisse ou rendrait blâmable la piété catholique." Je me trompe fort ou l'accusation présentée sous cette forme, perd beaucoup de sa gravité. Mais encore reste-t-il à savoir si la pieuse industrie du *Trésor*, telle qu'organisée par l'*Apostolat de la Prière*, est de nature à rapetisser ou à rendre blâmable la piété catholique.

A la question ainsi posée, je réponds *négligemment*, et sans ombre d'hésitation. En voici la raison, qui me semble péremptoire.

On sait que les *Exercices spirituels* de saint Ignace ont été solennellement approuvés dans l'ensemble et dans le détail (*omnia et singula*) par un Bref du pape Paul III ; que ce pontife les a recommandés à tout l'univers chrétien comme *pleins de piété et de sainteté, très utiles et salutaires pour l'édification et l'avancement spirituel des fidèles* ; (1) que saint François de Sales en a dit : " Les Exercices spirituels ont converti plus de pécheurs qu'ils ne contiennent de lettres." Il n'est donc pas possible qu'il y ait rien dans ces Exercices qui soit opposé aux règles fondamentales du véritable ascétisme.

Or, dans ces Exercices spirituels, saint Ignace propose à quiconque veut faire de sérieux et rapides progrès dans la perfection, d'instituer une sorte de *tenue de livres*, de se faire un *livret* où il note jour par jour, matin et soir, non pas, il est vrai, chaque acte d'amour, chaque petite privation, mais chaque manquement, chaque rechute dans le défaut particulier dont il a résolu de se corriger. C'est la méthode, universellement connue parmi les personnes pieuses, de l'*Examen particulier*. Saint Ignace descend à ce sujet dans les moindres détails, indique la forme à donner au livret, la manière de *noter* les divers manquements, comment on doit les *additionner* pour comparer les résultats du jour avec ceux de la veille, d'une semaine avec la précédente, etc., afin de constater s'il y a eu progrès ou recul, et de s'exciter par là à prendre de bonnes résolutions pour l'avenir.

Ces détails, observe le Saint, ne sont pas tous essentiels

(1) Nos igitur qui documenta et EXERCITIA hujusmodi examinari fecimus... pietate ac sanctitate plena, ad œdificationem et spiritualem profectum fidelium valde utilis et salubria esse et fore comperimus... omnia et singula in eis contenta, ex certa scientia nostra, approbamus, collaudamus, ac presentis scripti patrocinio communimus; hortantes plurimum in Domino, omnes et singulos, utriusque sexus, Christi fideles ubilibet constitutos, ut tam piis documentis et Exercitiis uti, et illis instrui devote velint. (Paulus Papa III, ad perpetuam rei memoriam. *Pastoralis officii*).

à l'Examen, mais ils sont tous très utiles à en assurer le succès. La justesse de cette remarque a pu être vérifiée par tous ceux qui se sont adonnés à la pratique de cette arme spirituelle, et ils sont légion ; on peut dire qu'ils comptent parmi eux un grand nombre des plus saints personnages qui ont vécu dans les trois derniers siècles.

Or où est, je le demande, la différence essentielle entre cette sorte de *comptabilité* établie par saint Ignace, et la *comptabilité* qu'on reprocherait au *Trésor du Cœur de Jésus* ? L'une ne nécessite-t-elle pas une préoccupation d'esprit tout aussi grande que l'autre ?

Si donc l'une est si digne d'éloges et a été si hautement recommandée, comment l'autre verserait-elle "dans un courant qui pourrait devenir dangereux à la piété catholique ?" Si ces *minuties astreignantes* sont qualifiées de "pieuses et saintes" dans la première, comment peuvent-elles, dans la seconde, "rapetisser la piété et la rendre blâmable !"

Et qu'on ne pense pas que cette méthode d'examiner sa conscience ait été complètement inconnue avant saint Ignace. Il serait facile d'en montrer les éléments épars dans les écrits des Pères de l'Eglise. Saint Jean Climaque, pour n'en citer qu'un parmi eux, enseigne que le chrétien soucieux de son avancement spirituel, doit chaque jour instituer l'examen de sa conscience, à l'instar d'un excellent *teneur de livres* (*optimus trapezita*), d'un véritable homme d'affaires : "Un parfait teneur de livres établit chaque soir le total de ses gains et de ses pertes. Mais, remarque-t-il, vous ne pourrez faire ce total avec soin, que si vous enregistrez vos comptes heure par heure ; c'est l'inspection de ces comptes partiels des diverses heures du jour qui vous fera connaître l'état exact de la journée entière." (*Scal. parad. Grad.* IV, n. 88, et sch. 94.) (1)

(1) Optimus ille trapezita est qui quotidie sub vesperam' lucri damnive rationes computat. Quod accurate fieri non potest, nisi per omnes horas in pugillaribus rationes adnotes; singularum enim horarum observatio totius diei statum ostendit. (Migne, Patr. gr. T. 88, col. 728).

Qui quotidie a se vite sue rationes exigit et vitam sollicitam vivit, hic optimus est actionum suarum trapezita et curator. (Ibid. col. 759).

Voilà, certes, un saint des premiers siècles qui ne craignait pas de "transformer une journée chrétienne en une journée de comptable," et qui ne pensait pas que "la préoccupation d'esprit nécessitée par cette sorte de tenue de livres fût opposée aux règles fondamentales du véritable ascétisme chrétien."

II

Un autre reproche fait au Trésor spirituel, c'est d'astreindre l'esprit à de *perpétuels retours sur le bien qu'on a pu accomplir* : "On ne se représente pas un saint des premiers siècles, disent les Avis communiqués au *Bulletin de saint Antoine*, et pas davantage une sainte Thérèse ou un saint Louis de Gonzague, astreignant et desséchant leur esprit à de perpétuels retours sur le bien qu'ils ont pu accomplir."

L'auteur de ces Avis, qu'il me permette de le lui demander, ne serait-il pas un tant soit peu enclin aux idées noires ? pour envisager si défavorablement les actes les plus innocents. S'est-il bien rendu compte du fonctionnement du Trésor spirituel avant de donner de tels avis à son sujet ? S'il l'a fait, il aurait dû comprendre, me semble-t-il, que ce n'est pas à de perpétuels retours sur le bien accompli que le Trésor spirituel — du moins tel qu'il se pratique parmi nos Associés — astreint l'esprit, mais à *une perpétuelle attention sur le bien à accomplir*. Que s'il y a de temps en temps, surtout le soir, au moment de noter sur le *Livre* les résultats de la journée, des retours sur le bien qu'on a pu accomplir, ce n'est certes pas pour s'y complaire, à la manière du Pharisien de l'Évangile, mais pour constater à quel point on a été fidèle aux résolutions du matin, pour offrir son bouquet spirituel au *Cœur de Jésus*, et s'encourager soi-même à recommencer avec plus d'ardeur le lendemain.

Que peut-on trouver de blâmable en cela, ou de nature à dessécher les esprits et les cœurs ?

Ce n'est après tout que la méthode de l'Examen particu-

lier appropriée à la sanctification des diverses actions de la journée. Une telle appropriation serait-elle contraire à l'esprit de l'Église? Dans la pensée de saint Ignace, l'Examen particulier ne doit-il avoir pour objet que les fautes ou les négligences dont on s'est rendu coupable, jamais les actes de vertu qu'on a pu pratiquer?

Rodriguez, l'auteur universellement estimé de la *Pratique de la Perfection chrétienne*, et de plus un disciple de saint Ignace, ne le pense pas; il prétend même expressément le contraire. Dans son traité de l'Examen particulier, il enseigne qu'il ne faut pas s'attarder indéfiniment dans cet Examen à l'extirpation de ses défauts, mais qu'il faut aussi en appliquer la méthode à implanter les vertus dans son âme.

“ Sans doute, dit-il, le but principal de l'Examen particulier est de purifier notre conscience des vices et des imperfections qui la souillent; mais il ne faut pas cependant que tout notre temps soit employé à détruire. Il faut commencer par démolir et arracher, mais il faut ensuite édifier et planter. C'est même quelquefois un moyen des plus efficaces pour se corriger des défauts extérieurs auxquels on est le plus sujet (et par lesquels on doit ordinairement commencer son Examen) de prendre pour matière de l'Examen particulier la vertu la plus opposée à ces défauts.” (1)

Il serait facile de montrer la même doctrine plus ou moins explicitement enseignée chez les autres auteurs qui ont traité ce sujet. Ainsi le P. Antoine Denis, qui a publié récemment des Commentaires sur les Exercices spirituels en quatre volumes, dit “ qu'on peut *avec utilité* faire l'Examen particulier *sur l'exercice de quelque vertu*,” bien que, d'après lui, ce soit là un examen différent de celui de saint Ignace. (2)

Dans un autre endroit du *Traité de l'Examen particulier* (ch. VI), Rodriguez indique pour les principales vertus les points qui peuvent servir de matière à l'Examen. J'y relève les suivants :

(1) *Perf. chrét. trad. Crouzier, tr. II, ch. III.*

(2) *Comm. in Ex. sp., Vol. I, p. 176.*

Charité. “ Réprimer toute parole suggérée par la colère, et éviter dans nos discours de blesser et d’humilier le prochain. Ne pas nous opiniâtrer dans nos opinions et dans nos volontés. Nous montrer doux et charitables envers tout le monde.”

Mortification. “ Nous mortifier dans les actions indifférentes et les plaisirs permis, en nous privant, par exemple, de voir quelque objet curieux et rare, en gardant le silence quand nous avons envie de parler, et autres choses semblables.”

Faire toutes choses pour être agréable à Dieu. “ Rappporter à Dieu toutes nos actions : Le matin, d’une manière générale ; ensuite, en commençant chaque action, et enfin dans le cours même de l’action, en élevant de temps en temps notre cœur à Dieu, en lui disant : C’est pour vous-même, Seigneur, que je fais ceci ; c’est pour votre gloire, pour obéir à votre volonté. — Se faire une règle de produire ces sortes d’aspirations tous les jours, matin et soir, un certain nombre de fois, en les réitérant de plus en plus, jusqu’à ce qu’on ait acquis l’habitude d’élever fréquemment son cœur à Dieu et de ne rien faire sans penser à lui.”

Ne sont-ce pas là, je le demande, les victoires sur soi-même, les petites privations, les renouvellements de l’intention surnaturelle qu’on demande aux Associés de l’*Apostolat de la Prière*, et que, dans le but de stimuler leur attention à s’en acquitter, on les invite à noter chaque soir sur le *Livret du Trésor* ? Or l’Examen particulier fait sur l’exercice de ces vertus demande, tout comme le *Trésor du Cœur de Jésus*, qu’on se ressouvienne chaque jour, et à deux reprises, du nombre d’actes qu’on a ainsi accomplis ; qu’on les note sur un *livret*, qu’on les *additionne*, au moins mentalement, afin de constater s’il y a gain ou déficit dans la recette spirituelle. L’un comme l’autre astreint l’esprit “ à des retours,” non perpétuels, mais répétés chaque jour “ sur le bien qu’on a accomplis.” Nul pourtant n’oserait prétendre que Rodriguez, qui est devenu comme l’auteur classique de la spiritualité dans les communautés religieuses et dans les séminaires, dont les œuvres occupent une place d’honneur parmi les ouvrages ascétiques dans toute bibliothèque sacerdotale, ait enseigné en cela une doctrine “ qui dessèche les esprits,” “ qui rapetisse et rend blâmable la piété,” “ qui est opposée aux règles fondamentales de l’ascétisme chrétien.”

Quant à la constatation historique de la pratique des saints des premiers siècles, ce me semble, après cette démonstration, une question assez secondaire. Il est certain que ce qui est louable et avantageux à la piété aujourd'hui, l'a été de tout temps. D'ailleurs saint Jean Climaque, dans le texte que nous avons cité de ses œuvres, et où il compare le religieux soucieux de sa perfection à un comptable qui établit chaque soir l'état de ses gains et de ses pertes (*quotidie sub vesperam lucri damnique rationes computat*), indique assez clairement qu'il recommandait déjà cette pieuse pratique du *Trésor* aux religieux de son temps. Il leur conseille même la tenue de livres spirituelle *en partie double*, ainsi que la pratiquent encore bon nombre d'âmes pieuses de nos jours.

III

Mais, reprend l'auteur des Avis au *Bulletin de saint Antoine*, "on ne se représente pas un saint des premiers siècles envoyant par la poste ces résultats intimes à des journaux!"

Sur ce point nous nous trouvons complètement d'accord avec lui. Même de nos jours, malgré l'invention de l'imprimerie et la grande facilité des communications postales, aucun de nos Associés ne voudrait envoyer à un de nos journaux les résultats intimes de son *Trésor*, sous signature. Ce dernier grief ne saurait donc en aucune façon concerner le *Trésor du Cœur de JÉSUS*, et nous pourrions nous dispenser de le relever.

Toutefois, comme quelques lecteurs peu attentifs ou prévenus pourraient y voir une allusion à la coutume des divers *Messagers du Sacré-Cœur de JÉSUS* de publier chaque mois le total des prières et des bonnes œuvres des Associés de leur circonscription, et que le *Bulletin de saint Antoine* lui-même a cru devoir suspendre une publication analogue à la suite de ces Avis, nous allons prendre cette difficulté en sérieuse considération, autant du moins qu'elle pourrait constituer une objection à la pratique adoptée par notre *Messageur*.

Que reprocherait-on donc à la publication mensuelle du total général des divers Trésors? Est-ce de déroger aux exigences de la belle vertu d'humilité qui doit rehausser aux yeux de Dieu la valeur de nos bonnes œuvres, conformément à cette parole du divin Maître : " Que votre aumône se fasse en secret, et votre Père qui voit dans le secret vous en récompensera " ! (1) On pourrait le déduire de cette recommandation dont l'auteur des Avis fait suivre sa dernière remontrance : " Laissons donc nos bons anges se charger d'établir et de présenter chaque jour à Dieu le total de nos saints désirs et de nos œuvres méritoires. Multiplions-les de plus en plus, et augmentons-en la valeur par l'humilité."

Ce dernier conseil est excellent, assurément. Mais s'il était à notre adresse ou à celle de nos Associés, nous ne craindrions pas de dire qu'il vient mal à propos.

Qu'on rappelle cette loi de l'humilité chrétienne aux journaux et aux revues, fussent-ce des revues pieuses, qui publient les divers montants des dons faits à une œuvre d'humanité, ou de charité, ou même de piété, avec les noms de leurs donateurs respectifs, nous le comprenons. Mais quand nos évêques, par exemple, dans le but de provoquer une louable émulation, publient chaque année dans une circulaire à leur clergé, reproduite ensuite dans la *Semaine religieuse* du diocèse, les divers montants des collectes faites dans chacune des paroisses placées sous leur juridiction, pour les diverses Œuvres apostoliques ou diocésaines, qui donc trouvera à redire à une pareille publication? Qui a senti le besoin de les rappeler à l'humilité qui sied aux œuvres de la charité chrétienne?

Or, le *Messenger* agit-il avec moins de discrétion? Mais bien loin de publier les résultats intimes des divers associés avec les noms de ceux qui les offrent (noms qui d'ailleurs ne lui sont pas envoyés par la poste), il ne publie même pas les résultats respectifs de chacune des Associations locales : il

(1) 8. Math. VI, v. 4).

se contente de faire connaître le total des résultats fournis par les diverses Associations de sa circonscription, parce qu'il considère cette publication comme le couronnement et la clef de voûte de toute l'organisation du *Trésor*. Et l'on penserait que des Avis qu'on dit *autorisés* et *très sympathiques*, tendissent à lui faire un grief de cette manière d'agir ? Cela n'est pas croyable.

Pourquoi donc ce qui est, au jugement de nos évêques, un stimulant légitime pour la charité chrétienne, serait-il un stimulant illégitime pour la piété catholique ? Si l'humilité recommandée par le divin Maître n'a pas à souffrir de la publicité donnée aux collectes d'argent faites pour œuvres pies, pourquoi serait-elle blessée par cette publication bien plus discrète encore des collectes d'actes de vertu accomplis pour le triomphe de l'Église et la conversion des infidèles ?

Aurait-elle pour effet de rapetisser la piété et de la rendre ridicule, en donnant trop d'importance à des choses qui n'en valent pas la peine, à des *bagatelles* ? Mais ce n'est pas un vrai catholique qui osera traiter de bagatelles ces actes d'amour, ces petites privations, ces *chapelets récités*, etc. Quant aux autres nous n'avons pas à nous en préoccuper. " L'homme animal, comme dit l'Apôtre, ne perçoit pas ce qui vient de l'esprit de Dieu ; pour lui c'est folie, il n'y peut rien comprendre." (1) Ceux-là traiteront de bagatelle n'importe quelle œuvre pieuse. D'ailleurs ils ne se donnent pas la peine de lire " la petite presse de dévotion." Même dût-il arriver par hasard à l'un ou l'autre d'entre eux d'y jeter les yeux, qu'il ne pourrait qu'être amené à de salutaires retours sur lui-même en constatant qu'il est tant d'enfants chrétiens, tant d'âmes pieuses qui apportent autant de soin à compter leurs gains journaliers pour la gloire de Dieu et la vie éternelle, qu'il en met chaque soir à établir l'état de sa caisse.



En terminant cette défense du *Trésor*, qu'on nous excusera

(1) 1 Cor. II, 14.

d'avoir faite un peu longue, nous n'exprimons qu'un désir : c'est que les pieux Associés de l'*Apostolat de la Prière*, surtout les plus jeunes, ceux des écoles, des couvents, des collèges, s'appliquent avec une ardeur toujours croissante à composer chaque jour consciencieusement leur *Trésor du Cœur de Jésus*. Qu'ils se tiennent pour assurés de faire en cela une œuvre très agréable au *Sacré-Cœur*, très salutaire pour eux-mêmes, très avantageuse à tous ceux pour qui ils s'astreignent ainsi à offrir leurs sacrifices, leurs victoires, leur travail, leurs communions, toutes les œuvres bonnes et pieuses de leur journée.

En modifiant légèrement une parole des Avis, nous leur dirons : " *Ne laissons pas nos bons anges seuls se charger d'établir et de présenter chaque jour à Dieu le total de nos saints désirs et de nos œuvres méritoires.*" Ce que les anges du ciel jugent digne de leur ministère, ne saurait rapetisser notre piété. Le total de nos actes méritoires établi à la fois par eux et par nous, nous animera à une plus grande fidélité ; nos bonnes œuvres ainsi présentées deux fois à Jésus, n'en auront que plus de force pour toucher son divin Cœur.

J. RUELMANN, S. J.





La première Carmélite Canadienne

HERMINE FRÉMONT

En religion Sœur Thérèse de Jésus

(1851-1873)

(*Suite*)

L'anneau des fiançailles



PEU de temps après se trouvant à Montréal, elle eut l'occasion d'entendre un sermon dans l'église du Gesù. Le prédicateur expliquait l'union de l'âme avec JÉSUS dans la sainte communion. JÉSUS dans l'Eucharistie se donne à nous et nous nous donnons à lui, en sorte qu'il est vraiment à nous et que nous sommes vraiment à lui. En confirmation de cette doctrine il racontait ce trait bien connu de la vie de sainte Thérèse,

qui, allant un jour par le monastère rencontra un petit en-

fant. Étonnée elle lui demanda comment il avait pu entrer ; comme il se taisait, la sainte, pensant qu'il était parent de quelque religieuse, lui demanda son nom — Dites-moi d'abord le vôtre, et vous saurez le mien — Bien, je m'appelle Thérèse de JÉSUS — Alors l'enfant sourit avec amour et une clarté divine brilla autour de lui : Et moi, dit-il, je m'appelle JÉSUS de Thérèse. Et il disparut. — Nous aussi, concluait le prédicateur, nous devons pouvoir dire que nous sommes à JÉSUS comme JÉSUS est à nous.

Cette pensée fit une vive impression sur Hermine. Elle prit aussitôt la résolution de s'appeler à l'avenir *Hermine de Jésus*, et elle commença dès lors à signer de ce nom ses lettres à son directeur et à sa mère.

Elle voulut avoir un témoignage et un souvenir encore plus sensible de son alliance avec JÉSUS. Elle pria sa mère de lui acheter un anneau d'or sur lequel elle ferait graver les lettres initiales de JÉSUS et d'Hermine, *J. H.* Madame Frémont s'empressa d'exaucer son désir. L'anneau fut vite achevé et la mystérieuse inscription y fut gravée au grand bonheur d'Hermine. Elle le fit bénir et le mit à son doigt immédiatement après la sainte communion, comme le recevant de JÉSUS lui-même en gage de l'alliance contractée avec lui.

— Désormais, écrivait-elle, je porterai habituellement mon anneau, mais surtout les jours de communion, et chaque fois que je le mettrai, je le baiserais et répèterai cette oraison jaculatoire : O JÉSUS, que mon cœur soit inséparablement uni au vôtre ! Mon nom est gravé dans votre Cœur, que votre nom si aimable soit toujours gravé dans le mien !

Mais une petite inquiétude venait troubler un peu son bonheur : comment pourrait-elle garder son secret ? pourrait-elle cacher à la curiosité de son frère le sens de la mystérieuse inscription ?

— Quel mal y a-t-il, lui répondit son directeur, à ce que votre frère connaisse votre secret ? Il ne pourra qu'en être édifié. Expliquez-lui donc tout le mystère.

Laissons la raconter elle-même la confidence qu'elle fit à son frère :

—Je crois qu'une bonne occasion est venue de confier à mon frère le secret de mon anneau. L'autre jour, ce cher enfant, le voyant, me demanda fort instamment de lui en dire la signification. Comme je lui refusais et lui disais cependant que je tenais beaucoup à ne pas m'en séparer, il me dit qu'il soupçonnait bien ce que signifiait ce mystère. Il me fit entendre qu'il me croyait fiancée à quelque jeune homme. Je le lui laissai croire, en promettant de tout lui confier dans trois mois... Depuis ce temps il ne cesse de me tourmenter pour avancer le moment de cette confidence, si bien que je n'ai pu m'empêcher de me prêter à son désir, et que j'ai fixé le temps de cette ouverture au jour qui suivra notre retour de Québec.

Quelque temps après elle écrit :

—Il y a à peu près quinze jours que je fis ma confidence à mon frère. Je pense qu'elle aura eu un bon résultat sur son cœur. En lui confiant mon secret, je réunis bien tout ce que j'avais d'éloquence pour que mes paroles fissent sur lui une bonne impression. Il a été ému et il m'a dit que je faisais bien de choisir la vie religieuse.

A la rencontre de . Epoux

Ame ardente, ne sachant pas s'arrêter à mi-chemin, Hermine conçoit aussitôt le projet de fonder de son patrimoine un monastère de Carmélites et d'en être la première novice.

— Mon ambition est grande, je voudrais que toutes les jeunes filles de Québec vissent s'enfermer dans les murs de *mon cher Carmel...*

Les Sœurs du Carmel de Reims, à qui elle s'adresse leur demandant en même temps son admission, sont forcées de refuser la nouvelle fondation à cause du manque de sujets.

— Elles ne peuvent venir, reprit Hermine, eh bien ! rien ne m'empêchera d'aller moi-même chez elles !

Admise par avance au rang des postulantes, grand fut son

bonheur lorsqu'un jour, par une attention délicate de la Mère Prieure du Carmel de Reims, elle reçut un petit paquet soigneusement enveloppé renfermant le scapulaire du Carmel. Elle s'en revêtit pieusement et s'attacha dès lors à conformer sa vie à la vie parfaite d'une vraie carmélite.

Elle s'exerce à la mortification dans ses repas, dans sa posture, et va jusqu'à porter continuellement un vêtement confectionné à la façon d'un véritable cilice. Elle obéit à sa mère comme elle obéira plus tard à sa supérieure, ne se permettant quoi que ce soit sans sa permission expresse. Elle s'emploie à des œuvres de zèle ; on se rappela longtemps les efforts qu'elle fit pour répandre le culte du Sacré-Cœur par la diffusion de ses images. Mortification, obéissance, zèle des âmes, triple esprit du Carmel, qu'on sera étonné de trouver à un tel degré de ferveur dans la future novice de Reims dès ses premiers pas dans la vie religieuse.

Confident de son pieux enthousiasme le P. Braun ne put s'empêcher de s'écrier :

— Eh bien ! mon enfant, puissiez-vous être un jour Thérèse de JÉSUS !

— Que je serais heureuse ! fit-elle en souriant.

Hermine avait elle-même manifesté à sa mère son désir de porter ce nom quand elle serait religieuse. Or, par une coïncidence providentielle, il arriva que les Sœurs de Reims réunies en chapitre réalisèrent à leur insu le vœu de la jeune fille et de son directeur, et Hermine ne fut pas peu satisfaite en apprenant qu'on lui avait d'un commun accord décerné le nom de la sainte fondatrice. Dès lors elle signait toutes ses lettres *Thérèse de JÉSUS, P. C. I.* (postulante carmélite indigne).

Est-ce à dire que la préparation de notre postulante ne fut traversée d'aucune épreuve ? Notre Seigneur sans doute la guidait de ses lumières et parfois récompensait sa fidélité par les plus douces consolations ; mais elle connut, elle aussi, comme la plupart de ceux que Dieu appelle à se consacrer à lui, tous les déchirements et les tortures d'une âme neuve.

encore brisant à la fois toutes ses affections et ses rêves — toujours plus ou moins caressés — ; car la mort spirituelle aux choses de la terre, pas plus que la mort corporelle, n'est sans agonie. Quelques lignes de lettres d'Hermine nous feront deviner la lutte qu'elle eut à soutenir dans son cœur.

— Ce matin mon cœur battait, et savez-vous pourquoi? N'allez-vous pas croire que c'était de voir enfin arriver le moment où je serai tout entière au Seigneur? Hélas! non. Ce misérable petit cœur, toujours entraîné vers la terre, craignait de se donner trop tôt au bon Dieu. "Pourquoi ne pas jouir encore de la vie avant de t'ensevelir dans le cloître?" répétait-il tout effrayé. J'espère combattre ces mouvements de la nature avec la sainte grâce de Dieu. "Pas de couronné sans combat," m'avez-vous dit. Il faut donc combattre pour obtenir la couronne de carmélite.

— A quelles perplexités nouvelles je me trouve réduite! écrit-elle une autre fois. Je voudrais que vous puissiez voir l'état de mon pauvre cœur : vous en auriez grande pitié. Tout mon courage, toutes mes saintes résolutions de devenir carmélite, de quitter mon pays, ma famille, tout m'a abandonnée... Je me trouve en proie à de bien pénibles doutes touchant la volonté de Dieu et la sincérité de mes sentiments ; si bien que j'en suis venue à croire que vraiment tout le désir que j'ai eu de devenir carmélite ne m'a été inspiré que par l'espérance de m'attirer l'estime du monde. . . . Que ces pensées m'affligent profondément, mon Père! Veuillez prier pour moi : vous voyez quel grand besoin j'ai de la grâce du Seigneur. . . . Je me jette tout entière avec ma peine dans le cœur de notre aimable Sauveur!

Et les inquiétudes et les craintes semblent redoubler à mesure qu'approche l'heure du sacrifice.

— Mon Père, ce sera un moment terrible que celui de la séparation d'avec une mère chérie, d'avec des frères si tendrement aimés. . . . Maintenant que le jour des adieux approche, je ne puis comprendre comment j'ai pu me résou-

dre à quitter ma mère bien aimée, dont il semblait que je ne dusse jamais me séparer. De toutes parts on me livre bien des combats. On me dit : " Vous allez tuer votre maman en vous éloignant d'elle . Vous savez combien vous lui êtes nécessaire et quelle est son affection pour vous ; et vos frères, comment votre mère fera-t-elle pour les élever ? N'est-ce pas vous qui jusqu'à présent l'avez aidée dans cette œuvre ? " Enfin, mon Père, il n'y a pas de choses qu'on ne m'ait dites. Vous savez mieux que tout autre, mon très cher Père, s'il y eut jamais fille plus attachée à sa bien-aimée maman, que la pauvre petite Thérèse de JÉSUS, et que, si je la quitte, c'est uniquement pour obéir à la volonté de Dieu, et pour obtenir par une immolation quotidienne les grâces les plus précieuses pour cette mère chérie. On ne comprend pas dans le monde la conduite de Dieu sur les âmes.

Madame Frémont avait sa bonne part dans les épreuves de sa fille. Elle aussi aurait voulu par moment douter de la vocation d'Hermine, et le combat fut rude pour ses affections ; mais jamais elle n'eût consenti à s'opposer à la volonté divine. Une maladie grave, qui conduisit bientôt Hermine aux portes de la mort, vainquit ses dernières hésitations : elle promit à Dieu de " la sacrifier généreusement aux desseins qu'il avait sur elle. " Aussi par une disposition de la Providence la malade se rétablit-elle en quelques jours, pour se préparer avec une plus grande ferveur à consommer son immolation.

L'union

Le 31 mai 1873, fête de Notre-Dame du Sacré-Cœur, Hermine Frémont disait adieu à sa mère et à ses frères, et le 15 juin elle allait frapper à la porte du monastère des Carmélites de Reims, où elle était depuis plus d'un an connue et estimée. Après une prière d'actions de grâces à Marie, elle éteignit elle-même la lampe qui avait brûlé jour et nuit au pied de N.-D. du Sacré-Cœur pendant tout son voyage, et alla prendre possession de sa petite cellule que les bonnes sœurs avaient pris soin d'orner de leurs plus belles fleurs.

— On aurait dit entrer dans un jardin, écrivait-elle à sa mère. . . . D'ailleurs tout y est bien conforme à la sainte pauvreté : un lit de paille, une petite étagère pour mettre quelques livres et les autres objets indispensables, une chaise, un cadre du Sacré-Cœur de JÉSUS, un autre du Saint Cœur de Marie, une croix sans Christ pour rappeler que nous devons nous y attacher, et c'est tout.

Elle jouit dès lors d'une paix et d'une joie inaltérables.

— Mon cœur surabonde de joie et de consolation, s'écriait-elle. Le Carmel est pour moi la porte du paradis, le palais où le Roi des rois veut bien recevoir son indigne épouse.

Après sa prise d'habit elle avoua que sa plus forte tentation était de se regarder dans les vitres pour jouir du plaisir de se voir en novice, et même, disait-elle, elle n'y résistait pas toujours.



Dans le cloître sa vertu prit de nouveaux développements. Elle, si jeune novice, édifiait les plus anciennes religieuses par sa régularité et sa ferveur. Toutes étaient charmées par son aimable simplicité et la candide sérénité de son âme. On en citait bien des traits

charmants. Il fallait voir son ardeur à rechercher les emplois

les plus bas et l'entraîn avec lequel elle embrassait tout ce qui était de sa vocation. "C'est bien beau!" tel était son refrain favori quand on lui expliquait les usages et pratiques du Carmel.

— Oh ! enseignez-moi, disait-elle à sa supérieure, enseignez-moi à être bien obéissante, bien petite, et à bien aimer mon JÉSUS !

Elle s'appliquait à se tenir très unie à ce divin Époux de son âme, que la foi lui montrait toujours présent à ses côtés.

— Le bon Dieu me comble de tant de grâces depuis que je suis ici ! je ne me reconnaîs plus. Oh ! comme je l'aime maintenant ! je me sens si unie à JÉSUS que je ne le quitte presque plus. C'est étonnant comme il me fait comprendre les choses auxquelles je n'entendais rien du tout !... Est-ce de l'illusion, ma Mère, de penser cela ? Mais il me semble que le bon Dieu me fait avancer vite... Mon doux et tendre Époux, soupire-t-elle dans une prière qu'elle avait elle-même composée, je vous aime tellement que rien ne pourra me séparer de vous, je veux rester avec vous sur le Calvaire et sur la croix, encore plus volontiers que sur le Thabor ! Avec vous je veux être victime au Carmel du ciel !

Le moment de cette union n'allait pas tarder en effet. Le P. Braun avait averti les Sœurs de Reims que sa pénitente désirait uniquement mourir novice. La voyant si pénétrée de l'esprit de leur sainte fondatrice, les bonnes Sœurs fondaient sur elle de grandes espérances pour la fondation d'un monastère au Canada, projet qu'elles étaient loin d'avoir abandonné. D'ailleurs la santé de notre Thérèse de JÉSUS semblait s'améliorer depuis son entrée au Carmel. Quant à elle jamais elle ne voulut s'arrêter à la pensée de contribuer à cette fondation autrement que par les liens extérieurs que la Providence avait mis à sa disposition : si l'on faisait allusion à son retour au Canada, elle se récriait :

— Oh ! non, non, ne me chassez pas d'ici, c'est ici que je dois mourir !

C'est vers la mi-décembre qu'elle commença soudain à

dépérir à vue d'œil. Le médecin n'y vit d'abord rien d'inquiétant ; mais elle devint bientôt si faible qu'on commença à désespérer de son rétablissement.

— Aurai-je le bonheur de mourir ? demandait-elle au médecin. Puis se reprenant elle ajouta : Je ne désire ni la vie, ni la mort, mais la volonté de Dieu.

Obligée de garder la chambre elle regrettait fort de ne pouvoir communier ; aussi voyant un matin la Mère Prieure entrer avec son manteau de communion, elle se jeta dans ses bras, comme pour avoir sa part de la visite de Notre-Seigneur.

Transportée à l'infirmerie, elle disait gracieusement en se voyant entourée de ses Sœurs et doucement couchée dans son lit :

— Mais me voilà comme une petite reine : n'est-ce pas trop de sensualité pour le Carmel ?

Elle s'entretint pieusement avec sa chère Maîtresse qui la préparait à aller s'unir avec son Dieu :

— Je pense, dit-elle avec calme et tendresse, à ma petite mère du Canada. Oh ! je vais bien prier au ciel pour cette mère chérie, pour mes bien-aimés frères, pour tous mes parents.

— Quel message voulez-vous que je leur transmette de votre part ?

— Dites-leur que je ne regrette aucun sacrifice.

Avec une joie enfantine elle contemplait l'autel qui se dressait pour recevoir le saint viatique :

— Oh ! que c'est beau ! le vert, c'est l'espérance ! le blanc, c'est la couleur des noces ! Voilà l'Époux qui vient !...

Son cœur débordait.

— Chantez-moi donc un cantique.

Il fallut bien lui promettre un *Magnificat* pour son action de grâces.

— Mais un cantique auparavant.

Les Sœurs chantèrent alors ce refrain qui exprimait si bien les sentiments de la mourante :

Seigneur, je crois !... mais je veux sans nuage,
 Je veux te voir !
 Je veux te voir !
 Je veux te voir pour t'aimer davantage !...
 Ah ! laisse-moi monter au ciel !

Un angélique sourire les remercia. Quelques heures plus tard, après une fervente communion et d'ardentes effusions d'amour divin, la douce Sœur Thérèse de Jésus s'endormait entre les bras de son divin Époux, le 22 décembre 1873, à l'âge de vingt-deux ans. Son visage, que l'agonie n'avait point contracté, se revêtit aussitôt d'une suave expression, touchant vestige de la sérénité de l'âme pure qui l'avait animé.

Le Carmel canadien

“ Je ne crains qu'une chose, avait dit la Sœur Thérèse de Jésus la veille de sa mort, c'est que si je viens à mourir, la fondation canadienne n'en souffre.”

Nous aimons à rapprocher cette parole de ce que nous disait récemment l'une des Révérendes Sœurs du monastère de Montréal :

“ Certainement c'est à la Sœur Thérèse de Jésus, à sa vertu, à sa généreuse immolation que le Carmel canadien doit d'avoir triomphé de toutes les difficultés. Le mérite de ses vertus aura donc été à la base de cette fondation aussi bien que sa générosité à y consacrer son patrimoine. Nous ne pouvons en douter, ses mérites auprès de Dieu continuent d'attirer sur nous les bénédictions du ciel.”

Le Carmel canadien eut en effet à traverser de grandes difficultés ; plus d'une fois l'œuvre parut en danger. Mais Dieu voulait donner au Canada catholique ce nouveau gage de sa protection, et il suscita des cœurs généreux pour réaliser ses desseins providentiels. Outre la douce victime dont nous avons raconté l'immolation ; outre le vénéré Mgr Bourget, le père des communautés religieuses de Montréal, et Mgr Fabre, son successeur et son émule, qui tous deux

s'employèrent à cette œuvre avec le zèle que seule la foi des saints est capable d'inspirer ; on vit encore nombre de citoyens aussi pieux que distingués mettre à contribution leur influence et leur argent pour procurer et conserver à notre pays ce centre de réparation si efficace sur le cœur de Dieu. Grâce enfin à la libéralité d'une pieuse dame de Montréal, à l'initiative et au dévouement admirable des chapelains du monastère, parmi lesquels il est juste de mentionner M. le chanoine J. T. Savaria, l'œuvre du Carmel canadien est maintenant en pleine voie de progrès.

Dans le nouveau monastère de Notre-Dame du Mont-Carmel de Montréal, une vingtaine de sœurs — toutes canadiennes à l'exception de deux — célèbrent jour et nuit les louanges de Dieu, et offrent au ciel l'holocauste d'une vie de prière et de pénitence pour le salut des âmes rachetées par le sang de JÉSUS-CHRIST. La douce protection de Thérèse de JÉSUS plane au-dessus de cette enceinte bénie comme un gage de progrès et de céleste bénédiction.

S. BELLAVANCE, S. J.

TRÉSOR DU CŒUR DE JÉSUS

SOMME GÉNÉRALE DES ŒUVRES OFFERTES LE MOIS DERNIER

Actes de charité	227,169	Lectures de piété	81,602
Actes de mortification	209,334	Messes célébrées	9,621
Chapelets	323,670	Messes entendues	131,370
Chemins de Croix	53,412	Œuvres de zèle	84,358
Communions sacramen- teuses	46,450	Œuvres diverses	333,765
Communions spirituelles	457,698	Prières diverses	896,402
Examens de conscience	126,701	Souffrances ou afflictions	73,160
Heures de silence	251,249	Victoires sur ses défauts	92,885
Heures de récréation	194,056	Visites au S. Sacrement	320,582
Heures de travail	427,090		
Heures saintes	33,136	SOMME GÉNÉRALE	4,373,710



L'INSTRUCTION OBLIGATOIRE



NOUS empruntons à la "Revue Ecclésiastique," publiée à Valley-field, le présent article qui résume avec une grande précision les principes fondamentaux du droit naturel et de l'enseignement catholique sur la question si vitale de l'éducation. On ne saurait trop vulgariser ces principes à une époque où l'impiété et l'ignorance se donnent constamment la main pour les combattre.

I

Sur ce sujet, dont l'importance n'échappe à personne, les doctrines les plus bizarres ont été émises non seulement à l'étranger, mais même en ce pays catholique ; on est allé jusqu'à dire que l'enfant appartient avant tout à la société, et qu'à l'Etat revient le droit de l'élever, d'en faire un citoyen capable par son instruction et ses vertus *civiques* de rendre de sérieux services à sa patrie.

Erreur fondamentale très grave, mais qui se dissipe aisément à la simple lumière du bon sens.

En effet, après Dieu, qui est l'auteur de la vie naturelle de l'enfant, sinon le père qui, par là même, a reçu de droit divin toute autorité sur l'éducation naturelle de cet enfant ? A lui incombe le devoir, à lui appartient exclusivement le droit de procurer et de surveiller le développement physique, la culture intellectuelle et la formation morale de son fils. Ce devoir lui est imposé *naturellement* de telle façon qu'aucune puissance sur la terre ne l'en saurait dispenser ; de même il possède ce droit à l'exclusion de toute ingérence extérieure ; si bien que personne ne peut l'en priver d'une manière légitime à moins d'abus graves et manifestes qui, dans une société comme la nôtre, ne se produisent que très rarement. Bien plus, il n'est pas loisible au père lui-même de renoncer à ce devoir ni d'abdiquer ce droit ; et s'il confie à d'autres le soin de son enfant, les maîtres qu'il choisit ne sont que ses suppléants, et doivent agir suivant ses intentions.

De là il faut conclure qu'il appartient strictement au père de famille de déterminer la nature et le mode, aussi bien que de fixer la mesure de l'instruction qui devra être donné à son enfant.

II

Voilà pour le point de vue strictement naturel.

Mais s'il s'agit de familles chrétiennes il faut aller plus loin.

Par le baptême, l'enfant reçoit une nouvelle vie, une vie surnaturelle qui demande à être entretenue et développée ; en le rendant à ses parents, l'Eglise les fait participants de ses droits, et leur impose l'obligation de l'élever selon la doctrine et la morale chrétiennes ; ils doivent donc lui procurer la connaissance de la foi catholique et lui inculquer l'amour et la pratique de la vertu. Possédant sur l'enfant dégénéré la première autorité pour faire son éducation surnaturelle, elle veut conserver le droit inaliénable de haute surveillance sur tout ce qui, de près ou de loin, pourra exercer quelque influence sur l'âme de cet enfant. Cette surveillance s'étend, par la nature même de son objet, non seulement à ce qui se rapporte directement à l'éducation religieuse dont l'Eglise doit être la première dispensatrice, mais même à l'enseignement des choses profanes, parce que pour l'enfant baptisé il doit être positivement et intimement lié à la formation chrétienne. Pour cela l'Eglise n'impose ni ses écoles, ni ses maîtres, ni ses livres, mais elle a le droit d'exiger et elle exige que les auteurs, les professeurs et les établissements religieux aient son approbation positive ; et que les personnes ou les livres employés pour l'enseignement des sciences profanes ne puissent lui inspirer aucune crainte pour la foi ou pour la morale de l'enfance.

En résumé, l'éducation naturelle de l'enfant appartient originellement au père qui peut y pourvoir par lui-même ou par des suppléants librement choisis, devenus les mandataires de l'autorité paternelle.

Cette éducation donnée par le père ou son suppléant le doit être dans un sens absolument chrétien sous la surveillance de l'Eglise ; celle-ci intervenant d'une manière directe dans l'enseignement religieux, et d'une manière indirecte dans les autres matières.

III

Mais, dira-t-on, l'Etat n'a donc aucune action à exercer dans l'éducation de l'enfance ? Il semble pourtant que la société a tout intérêt à voir ses membres instruits, capables de faire servir leur intelligence au bien général de tout un peuple.

L'Etat, c'est-à-dire l'ensemble des pouvoirs publics, existe surtout pour le bien temporel de la société ; il est le gardien et le protecteur des droits de tous, de la famille comme de l'Eglise, mais il ne peut sans injustice les confisquer à son profit, priver l'Eglise de son droit

de surveillance ou enlever au père celui de pourvoir comme il l'entend à l'instruction de son fils.

L'Etat peut, et c'est même une partie de son rôle, favoriser l'éducation en donnant des subsides, en encourageant les maîtres et les élèves, en construisant des écoles pour mettre à la portée de tous une plus grande facilité de s'instruire. Mais il ne peut pas accaparer l'enseignement, s'en réserver le monopole, et refuser aux corporations et aux particuliers la liberté d'enseigner où bon leur semble, et le père de famille doit toujours conserver le droit de donner lui-même dans sa maison l'éducation à son enfant, ou de l'envoyer à l'école de son choix.

C'est encore le droit de l'Etat d'exiger, pour certaines carrières ou certaines fonctions publiques, un degré déterminé de connaissances spéciales, et il peut créer des écoles ou des collèges à cette fin. Mais il ne peut pas exiger que l'on suive ces écoles, et les jeunes gens ont le droit d'acquérir ailleurs ces mêmes connaissances : l'Etat ne pourra que leur demander la preuve qu'ils les possèdent.

Enfin l'Etat, qui a la charge du bien-être temporel de la société et qu'il doit en même temps veiller à la conservation des mœurs, a le droit strict d'exercer sur les maisons d'éducation en général une certaine surveillance qui l'assure que les règles ordinaires de l'hygiène et de la morale sont observées ; mais son autorité sur ce point ne va pas jusqu'à lui permettre de s'immiscer dans le régime intérieur de l'école qui n'est pas la sienne, pour imposer un enseignement dont les parents ne veulent point, ou pour en exclure une instruction que l'autorité religieuse et paternelle veut y maintenir.

Voilà dans toute leur simplicité les principes chrétiens en matière d'éducation : que chacun s'en tienne à ses droits et remplisse son devoir, et il n'y a pas de conflit possible ; la famille, l'Etat et l'Eglise exerceront sur l'éducation de l'enfant le contrôle désirable.

Après cet exposé sommaire, nous laissons aux économistes le soin de juger si une législation coercitive est aujourd'hui nécessaire, utile ou même légitime, et si nous avons au milieu de nous beaucoup de parents assez oublieux de leurs devoirs pour justifier une mesure générale aussi sévère.

Nous nous contentons de rappeler en terminant ce simple fait : c'est que partout où l'on a jusqu'à présent parlé d'instruction obligatoire, on en a fait le prélude ou la conséquence du monopole de l'enseignement en faveur de l'Etat ; il en est résulté logiquement pour les pères de famille et pour l'Eglise la perte pratique de leurs droits les plus sacrés. En dépit des meilleures intentions, ce souvenir est de nature à nous inspirer de vives inquiétudes.

TRIOMPHE DE JÉSUS-CHRIST

MAESTOSO.

Jé - sus paraît en vain-queur: Sa bon - té sa douceur Est é-

mf

gale à sa gran-deur! Jé - sus pa-raïten vain-queur: Au-jour-

d'hui don-nons-lui no-tre cœur. Mal-gré nos for - faits, Ses di-

f

vins bien-faits, Ses charmants at-traits Ne nous pay-lent que de paix. Pleurons

ff

nos forfaits, Chantons ses bienfaits, Rendons-nous à ses charmants at-traits.

2. — Que tout éclate en concerts !
 Jésus brise les fers
 De la mort et des enfers ;
 Que tout éclate en concerts !
 Que son nom réjouisse les airs !
 Juste ciel ! quel choix !
 Quoi ! le Roi des rois
 A dû par la croix
 Au ciel acquérir ses droits !
 Embrassons la croix ;
 Que ce libre choix
 Au ciel assure à jamais nos droits !
3. — O mort, où sont-ils tes dards ?
 Je vois de toutes parts
 Tomber tes noirs étendards.
 O mort, où sont-ils tes dards ?
 Mon Sauveur a détruit tes remparts
 En vain de ton bras
 Tu le sairas ;
 En vain dans tes lacs,
 O mort, tu l'entraveras :
 Libre, en tes États
 Il porte ses pas,
 Et vainqueur enchaîne le trépas.
4. — Je vois la mort sans effroi ;
 Mon Seigneur et mon Roi
 En a triomphé pour moi ;
 Je vois la mort sans effroi ;
 Ce mystère est l'appui de ma foi.
 Ah ! si son amour
 N'a jusqu'à ce jour
 Trouvé nul retour
 Dans ce terrestre séjour ;
 Du moins, en ce jour,
 Cet excès d'amour
 Sera payé d'un juste retour.

Agrégations récentes à l'Apostolat de la Prière

DIOCÈSE DE KINGSTON, O. : Mission de Saint-Patrice à Railton, O. —
 Mission du Sacré-Cœur de Jésus, à Bedford, O.

DIOCÈSE DE MONTRÉAL, P.Q. : L'Académie Sainte Marie, à
 Montréal — La Congrégation des hommes du Saint Cœur de Marie
 et la Société de Tempérance, à l'Eglise Saint-Pierre, de Montréal. — Le
 Couvent de Sainte-Anne, à Saint-Henri de Montréal.

DIOCÈSE D'OTTAWA, O. : L'Ecole N.-D. de la Victoire, à Chêne-
 ville, P.Q.



CONFESSION ET COMMUNION

Communion fréquente

II^e PARTIE

DIFFICULTÉS DE QUELQUES BONS CHRÉTIENS

(Suite)

2^o Précisez davantage..... *J'habite la ville, je puis facilement communier, si je le veux..... Que me conseillez-vous ?*

Je vous conseille d'abord de communier *tous les mois*, pour éviter les péchés mortels, ou pour ne pas les laisser prendre racine en vous.

Ensuite je vous conseille de communier *tous les huit jours*, si vous voulez faire des progrès plus rapides dans la vertu et lutter plus efficacement contre vos défauts.

Enfin je vous conseille de communier *plusieurs fois la semaine*, ou même *tous les jours*, si vous désirez gagner de nombreux mérites et vous mettre dans l'heureuse situation des apôtres qui, tous les jours, recevaient les leçons de JÉSUS et s'appliquaient à conformer leur conduite à la sienne.

Du reste, voici une règle simple et sûre, pour communier plus souvent que tous les huit jours : manifestez à votre confesseur le désir que vous en avez et communiez aussi souvent qu'il vous le permettra. " C'est à lui d'en juger d'après votre pureté de conscience et le fruit de vos communions fréquentes." (Innocent XI, décret de 1679, n. 3.)

II^o *Communier tous les mois !..... mais y songez vous ? moi qui tombe souvent dans des fautes graves !.....*

C'est là précisément la raison qui devrait vous décider à communier souvent, au moins tous les mois.

Quand on veut vivre en chrétien, la première chose à faire n'est-elle pas de se débarrasser de ses habitudes mauvaises, de l'impureté, de l'ivrognerie, du blasphème, de l'injustice,

etc.....? Mais vous imaginez-vous pouvoir y réussir seul, grâce uniquement à l'énergie de votre résolution et aux efforts de votre volonté? Le prétendre, ce serait ressembler à un enfant qui s'obstinerait à vouloir terrasser un géant... Non, détrompez-vous, il vous faut la force d'un Dieu pour réussir dans votre entreprise.

Enfin vouloir attendre pour se confesser et pour communier que l'on ait dompté ses habitudes mauvaises, ce serait agir comme un malade qui ne voudrait voir le médecin qu'une fois la guérison en train de se faire.....

Vous tombez souvent dans des fautes graves : Concluez donc à la nécessité de vous confesser souvent pour vous relever et ne pas laisser des habitudes dangereuses s'enraciner en vous et vous dominer complètement. Vous êtes faible : communiez souvent afin d'être fortifié par votre ami et Père Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST.

III° *Je communie souvent, mais je n'en vauz pas mieux pour cela.*

En êtes-vous bien sûr et votre conduite est-elle devenue pire depuis que vous communiez souvent? Commettez-vous plus de péchés? Non, n'est-ce pas? Si le nombre de vos fautes n'a pas diminué, il n'a pas augmenté non plus.

Eh bien! même en face d'un résultat qui vous semble si peu satisfaisant, vous avez lieu de vous encourager et de vous réjouir. Les passions de l'âme, en effet, sont comme les maladies du corps; elles ne restent pas stationnaires; dès que le progrès du mal s'arrête, la convalescence commence. Or, la convalescence, c'est l'acheminement plus ou moins rapide vers une guérison complète.

Continuez donc à vous confesser et à communier souvent, avec des dispositions convenables, vous finirez certainement par triompher.

“ Confession et communion, dit S. Alphonse de Liguori, “ voilà la source de tous les biens. C'est ce qui abat les “ passions et ce qui fortifie contre les assauts de l'ennemi

“ du salut. Sans les sacrements, l'on va de chute en chute.....” Par contre, avec les sacrements, on s'élève peu à peu, de degré en degré jusqu'à la sainteté la plus parfaite selon sa fidélité à la grâce.

Les arbres au printemps mettent plus ou moins de temps à se couvrir de feuilles et de fleurs, selon leur nature et la qualité du sol où ils ont poussé ; mais tous finissent pourtant par se parer de ces ornements, pourvu qu'ils reçoivent les rayons bienfaisants du soleil.

E. HAMON, S. J.

(A suivre)

BULLETIN DE L'APOSTOLAT

ET DE LA DÉVOTION AU SACRÉ-CŒUR

Rome. — Le Saint-Père a manifesté l'intention de consacrer solennellement toute l'Eglise au Sacré-Cœur.

FRANCE

Le dernier congrès national a émis le vœu suivant : 1° que la Fête du Sacré-Cœur, proclamée par l'Eglise fête universelle de première classe, soit désormais la *grande fête religieuse de la France*, et que les Catholiques, unissant en ce jour les deux grandes causes inséparables de Religion et de Patrie, arborent au moins le Drapeau national là où les circonstances ne permettraient pas d'arbore le Drapeau national portant l'image du Sacré-Cœur ; 2° qu'il soit fait appel *aux hommes de France*, afin de les grouper et de poursuivre avec le concours de tous, l'entière réalisation des “ Demandes du Sacré-Cœur à la France ” spécialement, la *consécration nationale* au Sacré-Cœur, et la présence du Drapeau (du Sacré-Cœur) dans les réunions des Catholiques et des cérémonies religieuses.

ANGLETERRE

Dans l'année qui vient de s'écouler, il y a eu 44 agrégations de centres nouveaux, l'on a distribué 733 diplômes de Zélateurs et 40 000 billets d'admission. Le nombre des abonnements au *Messenger* s'élève à 37,000.

ILES PHILIPPINES

A *Manille*, un triduum solennel a été célébré sous les auspices de l'Apostolat de la Prière dans l'église des Jésuites, du 30 décembre au 2 janvier dernier. Le Conseil central de l'Apostolat a fait appel à tous les membres qui résident dans la capitale et invité en même

temps tous les citoyens à s'unir à eux pour cette solennité dont le but était d'apaiser la colère de Dieu et d'obtenir la paix. Le premier jour, appelé jour d'expiation, fut consacré à reconnaître humblement que les maux, dont les Philippiens souffraient, étaient un châtement pour leurs péchés. Le deuxième jour, celui des actions de grâces, fut pour remercier le Seigneur de les avoir épargnés. Le troisième, celui des demandes, pour obtenir le retour de la paix. Et le 2 janvier a clos les exercices de ce pieux triduum par des prières et une communion générale pour ceux qui avaient péri dans la guerre.

INDES ORIENTALES

Le Carmel du Cœur de Jésus-Réparateur à Mangalore. — Depuis 30 ans les Carmélites font bonne œuvre d'apôtres en ce pays-là où Satan règne encore en souverain. C'est l'apostolat de l'exemple et de la prière. Elles ont fait spécialement de la Garde d'Honneur une arme puissante pour le bien. La Révérende Mère prieure écrivant l'autonne dernier, disait au sujet d'une sœur morte peu auparavant : " Elle avait pris toutes les heures de sa longue journée de Carmélite et, plus d'une fois, le Sacré-Cœur s'est incliné miséricordieusement à ses ardentes supplications. Une famille païenne, à laquelle elle avait consacré une de ses heures supplémentaires, compte aujourd'hui sept membres catholiques.... Un jeune homme, pour qui Sœur Agnès faisait aussi son heure d'intercession, pleurait à fendre l'âme à la grille du chœur devant la dépouille de cette sainte religieuse, s'accusant ardemment de ne pas lui avoir donné la consolation qu'elle désirait tant ; et vite après l'inhumation, s'expatriait pour échapper aux séductions de sa famille...." La lettre ajoutait : " Il y avait un professeur païen au Collège des Jésuites et qui désirait se convertir, mais il n'avait pas le courage de briser avec sa caste et tous les efforts des Pères restaient impuissants. Alors plusieurs d'entre nous prirent pour lui une heure de miséricorde, et peu après, les obstacles étaient levés : le voilà fervent catholique. La semaine dernière il nous écrivait que sa femme, inscrite au Cadran de la miséricorde, allait enfin être baptisée, elle aussi. C'est bien un miracle de la grâce, car pendant quelque temps la douleur qu'elle éprouvait de la conversion de son mari fut si grande qu'elle en perdit la raison. Elle a été baptisée au collège des Pères. Enfin, une jeune dame protestante, qu'une tertaire avait inscrite au Cadran, vient d'abjurer à l'insu de sa famille. Combien d'autres faveurs nous avons obtenues de la miséricordieuse tendresse du Cœur de JÉSUS, que de morts édifiantes, de pardons d'injures, de réconciliations, etc.... Une jeune femme avait le cœur bien aigri par des procédés injustes, elle allait mourir et nous redoublions nos instances pour que le Cœur de JÉSUS lui accordât la force de pardonner : ce qu'elle fit, mais d'une manière si touchante qu'elle a jeté

dans l'admiration toutes les personnes de son entourage. Un peu avant de rendre le dernier soupir, comme elle souriait, on lui demanda ce qu'elle voyait : " C'est la Sainte Vierge qui vient me chercher, répondit-elle."

CANADA

Eglise Saint-Pierre, Montréal.—Trois Congrégations de cette église ont été récemment agrégées à l'Apostolat de la Prière. Sous l'habile direction du Révérend Père Pelletier, O. M. I., dont le zèle est bien connu à Montréal, elles ne pouvaient manquer d'aller chercher dans le Cœur de JÉSUS le gage certain de leur prospérité. C'est d'abord la *Congrégation des Hommes du Saint Cœur de Marie, composée de 500 hommes* : On y fait la communion réparatrice le premier dimanche du mois. C'est ensuite la *Société des Précurseurs de la Tempérance*, de cette église, composée de 300 enfants des écoles et d'enfants ouvriers. Cette petite société fait aussi la communion réparatrice tous les premiers vendredis. Mais nous aimons surtout à contempler sous la bannière du Sacré-Cœur, dans la grande Ligue de la Prière, la florissante *Société de Tempérance*, de cette église, composée de 800 hommes. La communion réparatrice y est aussi en honneur, et se fait le premier dimanche du mois dans la chapelle de la Congrégation des Hommes, rue Visitation. Nous espérons que les membres de ces trois belles sociétés puiseront dans les pratiques si faciles mais si fécondes de l'Apostolat ainsi que dans la lecture du MESSAGER DU SACRÉ-CŒUR, cette vitalité surnaturelle qui, en assurant leur persévérance dans le bien, les transformera en apôtres.

Cyrville, Ont.—La Ligue du Sacré-Cœur établie dans la paroisse, il y a sept ans, par le R. P. Nolin, S. J., avait perdu un peu de sa première ferveur. Nos zélés prêtres voulurent la ranimer et la chose fut on ne peut plus facile. Les paroissiens, dociles à leur voix, vinrent s'offrir nombreux : 15 quinzaines purent être formées dans une paroisse qui ne compte que 100 familles. Bientôt s'organisèrent aussi deux nouvelles Ligues : la Ligue des Hommes et la Ligue des Cadets du Sacré-Cœur, qui eurent chacune leur bannière. Tous les Associés furent convoqués alors pour le 5 février, jour où l'Église célébrait la Purification de la Bienheureuse Vierge MARIE. Il y eut Messe solennelle avec diacre et sous-diacre, pendant laquelle les Cadets du Sacré-Cœur chantèrent leur beau cantique " O Sacred Heart ! Sweet Sacred Heart ! " Après la Messe commencèrent les cérémonies de la réception. Les Cadets firent entendre leur chant de guerre : " En avant, marchons ! " Le R. P. Vicaire fit ensuite, en français et en anglais, une allocution vibrante d'enthousiasme. Au moment de recevoir leurs insignes, les Associés se présentèrent en rangs pressés. Puis ce fut le tour des Cadets ; enfin celui des hommes. Quel beau spectacle de

voir ces hommes de tout âge se lever, sans respect humain, pour aller recevoir sur leur poitrine l'image du Sacré-Cœur, insigne d'honneur sans doute, mais aussi marque publique de leur consécration et de leurs promesses

Le salut du Saint Sacrement clôtura la cérémonie. Après le chant du *Tantum ergo*, un membre de chaque Ligue lut avec âme une consécration au divin Cœur de Jésus, et les Cadets s'engagèrent tout haut à remplir fidèlement leurs engagements. Après le Salut, on chanta le *Magnificat* pour remercier le Ciel des grâces dont cette belle fête fut l'occasion pour tous. Et maintenant nous espérons que la Ligue est en bonne voie. Tout le monde est plein d'enthousiasme pour le Sacré-Cœur. Les Zélatrices déploient un zèle digne de tout éloge pour enrôler de nouveaux membres ; en un mot, le Sacré Cœur règne vraiment à Cyrville. Puisse-t-il y régner toujours et répandre ses plus riches bénédictions sur nos bien-aimés prêtres et sur toutes les âmes qui leur sont confiées !

UN TÉMOIN.

Cornwall, Ont. — Le premier vendredi de février, 400 communions à l'Eglise de la Nativité.

ZÉL.

NÉCROLOGIE — Nous recommandons aux prières de nos lecteurs les défunts suivants :

Hochelaga : Mme Félix Brouillette, M. Joseph Moineau, Mme Méric Limoges, M. Urgèle Laporte. *Lévis* : M. Napoléon Pelchat, M. Cyrille Roy, Mme Georges Blais, Mme Louis Leblond, Mme Virginie Simoneau. *Matane* : Mme Esther Cimon. *Nashua* : M. Joseph Girouard, M. Alfred Petit. *Québec* : M. Emile Née. *Rivière Canard* : Mme Joseph Renaud, M. Charles Bénétiau *Sault Montmorency* : Mme Théop. Bureau, Zél. *Saint-Anaclet* : Mme Jean-Baptiste Lavoie, Mme F. Heppel, M. Hubert Lavoie. *Saint-Antoine* : M. Joseph Antoine Archambault. *St David* : M. Joseph Petit. *Saint-Jean d'Iberville* : M. François Langevin. *Saint-Joachim* : Mme Maxime Vermette. *Saint-Jude* : Mlle Mathilde Lafrenais. *Saint-Laurent* : Mme Alphonsine Lebeau, Mme Vve Antoine Lebeau, Mme Lapointe, Zél. *Sainte-Marie Salomé* : M. Joseph Forest. *Saint-Roch de Québec* : Mlle Zélie Trembay, Zél., Mlle Exilia Verreault, Mme Marguerite Turgeon, Mme Julie Emond, M. Pierre Lépine. *Saint-Vincent de Paul* : M. Moïse Bastien. *Montréal* : M. George Plamondon, Mlle Célanire Labranche, Mlle Emerald Sanders, M. Napoléon Santerre, M. Joachim Prégeant, M. Pierre Noël, Mme Vve François Bourgoin, M. Isidore Lachance, Mlle Angéline Giroux, Zél., Mme Thérèse Liégeois Neuvromont. *Saint-Athanasie* : Mme Victoria Tasché. *Burlington* : M. Louis Pratte. *St-Louis, Ile du Prince Edouard* : Mme Marguerite Gaudet, Mlle Catherine Maillet, Mlle Marie Agnès Desrochers. *Sainte-Julienne* : Mme Joseph Huneau. *West Bay City, Michigan* : M. Willie Vi laire. *Saint-Henri de Lévis* : Mmes Joseph Labonté, F. X. Ferland et Joseph Pouliot. *Saint-Eustache* : M. Pascal Lapierre. *Varennes* : Mme Julie Lozeau et Mlle Zoé Lafrance. *Saint-Eugène de l'Islet* : Mlle Cécile Bélanger, Zél. *Rivière au Canard, Ont.* : M. Pierre Drouillard. *Drysdale* : Mmes Léa Plante et Julienne Ducharme. *Montréal* Mme Adrien Mailhot.

Calendrier d'Avril 1899

INTENTION GÉNÉRALE BÉNIE PAR LE SAINT-PÈRE :

La pauvreté des religieuses en Italie.

FÊTES, INTENTIONS PARTICULIÈRES, INDULGENCES PLÉNIÈRES.

1. S.—SAMEDI SAINT.—La grâce de mourir au monde.—23,607 actions de grâces.
2. D.—LE S. JOUR DE PAQUES.—**D†.G†.M†.R†.V†.**—La grâce de mener une vie nouvelle.—14,418 affligés.
3. L.—De l'octave.—(S. Vulpien, M.)—La crainte du péché.—132,979 défunts.
4. M.—De l'octave.—(S. Platon, C.)—La confiance en JÉSUS.—1,198 intentions spéciales.
5. M.—De l'octave.—(S. Vincent Ferrier, C.)—**R†.Z†.**—L'esprit de contrition.—9,468 communautés.
6. J.—De l'octave.—(Ste Julienne, V.)—**H†.**—L'amour de la sainte Eucharistie.—39,265 premières communions.
7. V.—De l'octave.—(S. Epiphane, E. M.)—**A†.C†.G†.**—La vigilance sur les sens.—Les Associés du Sacré-Cœur.
8. S.—De l'octave.—(S. Edèse, M.)—L'amour de la perfection.—20,506 demandes de travail.
9. D.—QUASIMODO.—**A†.C†.R†.**—La vertu de charité.—2,124 prêtres et ecclésiastiques.
10. L.—S. Jean Damascène (du 27 mars), C. D.—Le respect pour les saintes images.—54,984 enfants.
11. M.—S. Léon I, P. D.—L'amour de l'Eglise.—21,809 familles.
12. M.—S. Isidore (du 4), E. D.—L'amour de la pure doctrine catholique.—23,348 grâces de persévérance.
13. J.—S. Herménégilde, M.—**H†.**—Une constante fermeté dans la foi.—9,223 grâces d'union, de réconciliation.
14. V.—S. Justin, M.—Une sainte émulation pour le bien.—31,196 grâces spirituelles.
15. S.—De l'Immac. Conception.—(S. Pierre Gonzales, C.)—La victoire sur nos défauts.—34,938 grâces temporelles.
16. D.—II ap. Pâques.—Du dimanche.—Solennité de l'Annonciation.—(S. Benoit-Joseph Labre, C.)—Le courage dans les peines.—12,473 conversions à la foi.
17. L.—S. Anicet, P. M.—La vertu de modestie.—18,904 jeunes gens, jeunes personnes.
18. M.—De la série.—(S. Apollonius, M.)—Le zèle pour l'honneur de Dieu.—1,883 maisons d'éducation.
19. M.—De la série.—(S. Expédit, M.)—L'énergie chrétienne.—9,846 malades ou infirmes.
20. J.—Du S. Sacrement.—(Ste Agnès de Monte Pulc ano, V.)—L'esprit de mortification.—2,715 missions, retraites.
21. V.—S. Anselme, E. D.—La science qui fait les saints.—509 Œuvres, Sociétés.
22. S.—SS. Sotere et Caius, PP.M.M.—Le courage chrétien.—1,927 paroisses.
23. D.—III ap. Pâques.—PATRONAGE DE S. JOSEPH.—**D†.G†.N†.N†.**—La dévotion à S. Joseph.—23,683 pêcheurs.
24. L.—S. Fidèle de Sigmaringen, M.—L'esprit de pénitence.—19,620 pères et mères.
25. M.—S. MARC, évang.—(Litanies des saints Evangiles.—La méditation des saints Evangiles.—3,998 religieux, religieuses.
26. M.—SS. Clot et Marcellin, PP. MM.—(S. J. : Notre Dame du Bon Conseil.)—La fugacité à Dieu.—1,261 séminaristes, novices.
27. J.—NOTRE-DAME DU BON CONSEIL.—(S. J. : B. Pierre Casinius, C.)—**H†.**—Le zèle des âmes.—1,466 supérieurs, supérieures.
28. V.—S. Paul de la Croix, C.—La dévotion aux souffrances du Sauveur.—10,445 vocations.
29. S.—S. Pierre de Vérone M.—**R†.**—La vertu de résignation.—Les Zélateurs, les Zélatrices et les Directeurs de l'Œuvre.
30. D.—IV ap. Pâques.—Ste Catherine de Sienne, V.—(S. J. : Octave du Patronage.)—**R†.Z†.**—L'amour de la sainte Eglise romaine.—39,404 intentions diverses.

EXPLICATION DES SIGNES : — † = Indulgence plénière ; A = 1er Degré ; B = 2e Degré ; C = 3e Degré ; D = Indul. apostoliques ; G = Archiconfrérie Romaine et Garde d'Honneur du Sacré-Cœur ; H = Heure-Sainte ; M = Bonne Mort ; N = Archic. du Cœur agonisant ; R = Confrère du S. Rosaire ; V = Congrégation de la Ste-Vierge ; Z = Zélateurs ou Zélatrices.

• Là où la solennité de cette fête est transférée au dimanche, les indulgences le sont aussi, excepté celle de l'Heure sainte.

N.B. Une indulgence de 100 jours est accordée pour chaque œuvre offerte à ces intentions. — Pour être insérées dans le CALENDRIER, les Intentions particulières doivent être reçues aux Bureaux du MESSAGER, avant le premier jour du mois.